

Objet : *RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 063-24

objet **RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, rappelle que depuis 2005, des locaux sont mis à disposition de l'association Les Chantiers Valoristes.

Intervenant sur les déchetteries de Bissy, Saint-Alban-Leysses et La Ravoire, l'association Les Chantiers Valoristes emploie du public en insertion dont la principale activité consiste à démanteler des objets encombrants prélevés dans les déchetteries avant d'être orientés vers des filières d'élimination, afin d'en extraire le maximum de matériaux qui seront alors dirigés vers des filières de valorisation.

Depuis le 24 septembre 2012, date d'ouverture de la déchetterie de Bissy, l'association dispose de locaux à titre gratuit, comprenant deux bâtiments construits sur l'emprise de la déchetterie (parcelle cadastrée section HA n° 0043 d'une superficie totale de 13 310 m²) et un bungalow d'environ 40 m². La surface allouée à l'activité du chantier représente environ 1 286 m², dont 609 m² couverts.

Afin que cette association puisse réaliser son activité et compte tenu de l'objectif de recyclage, de réemploi et d'orientation des déchets vers la filière appropriée, il est proposé de conclure une nouvelle convention de mise à disposition à titre gratuit, pour une durée d'un an.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Vu l'avis de la commission déchets du 2 mai 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux situés sur le site de la déchetterie de Bissy au profit de l'association Les Chantiers Valoristes pour une durée d'un an,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention ainsi que tout autre document à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

063-24

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Les Chantiers Valoristes

Classification Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 30 mai 2024

Annexe(s) : convention valoristes

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240530-lmc1H31530H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31530H1

Date de transmission en Préfecture : 04 juin 2024

Date de réception en Préfecture : 04 juin 2024

Date de publication sur le site internet: mercredi 05 juin 2024